

Réf. : 2024 / 072

Bureau de la réglementation et des étrangers

Arrêté modifiant l'arrêté n°2023-263 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Dunkerque

Le sous-préfet de DUNKERQUE

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant nomination des membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Dunkerque et ses annexes ;

Vu l'ordonnance de la présidente du tribunal judiciaire de Dunkerque ;

Vu la proposition de monsieur le Maire de la commune de Ghyvelde-les-Moères ;

Vu la vacance de sièges des membres de la commission de contrôle des listes électorales suite aux démissions de messieurs Jean-Pierre VANTIELCKE, Vincent LEVEL, Jacques DECORTE et de madame Laurence GUERMEUR de la commune de Ghyvelde-les-Moères ;

Vu les candidatures présentées par mesdames Annie SCY, Mireille GEERAERT et monsieur Patrick CARBONNET ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement des membres ne remplissant plus les conditions fixées à l'article L.19 du code électoral ;

Considérant l'impossibilité pour la commune de Ghyvelde-les-Moères de plus de 1000 habitants de constituer une commission composée de cinq membres ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2024, donnant délégation de signature à monsieur Frédéric LOISEAU, sous-préfet de Dunkerque ;

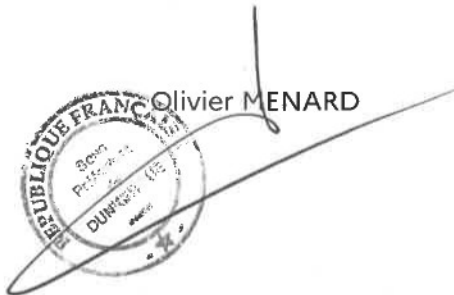
ARRÊTE


Article 1^{er} – Les annexes I et II de l'arrêté du 11 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales de la commune de Ghyvelde-les-Moères sont modifiées et remplacées par les annexes I et II jointes au présent arrêté (**les modifications sont portées en caractère gras**).

Article 2 – Le secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Dunkerque, le **26 AVR. 2024**

Pour le sous-préfet de Dunkerque,
et par délégation le secrétaire général


Olivier MENARD



The stamp is circular with the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around the top edge. Inside the circle, it reads 'Sous-préfecture de Dunkerque' and 'DUNKERQUE (59)'. There is a small star at the bottom of the circle.